

# ACTION URGENTE

## ÉGYPTE. UN ÉGYPTIEN DÉTENU ARBITRAIRE EN GRÈVE DE LA FAIM

Le 25 janvier, Islam Khalil et quatre autres détenus ont entamé une grève de la faim pour protester contre leur détention arbitraire. Le 8 janvier 2019, le tribunal pénal du Caire avait prolongé la détention d'Islam Khalil de 45 jours. Cet homme est maintenu en détention provisoire sur la base de charges forgées de toutes pièces depuis le 10 mars 2018, après avoir été victime de disparition forcée. Il clame son innocence. Amnesty International pense que ces charges sont une mesure de rétorsion liée à son militantisme politique. Selon les informations reçues par Amnesty International, Islam Khalil est épuisé, tant sur le plan physique que psychologique, et a besoin de recevoir des soins médicaux de toute urgence.

**PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS**

*Procureur général*  
 Mr. Nabil Sadek  
 Public Prosecutor  
 Office of the Public Prosecutor,  
 Dar al-Qada al-Ali, Down Town  
 Cairo, Égypte  
 Fax : +202 2577 4716

*Monsieur le Procureur général,*

*Le 25 janvier 2019, Islam Khalil et quatre autres détenus ont entamé une grève de la faim pour protester contre leur détention arbitraire. Cette date coïncide avec le huitième anniversaire de la révolution du 25 janvier, qui a renversé le gouvernement de Hosni Moubarak en Égypte en 2011. Islam Khalil a « disparu » le 10 mars 2018. Sa famille n'a appris où il se trouvait que le 2 avril 2018, lorsqu'une personne a dit l'avoir vu à la maison d'arrêt de Tora, dans le gouvernorat du Caire, lors d'une visite.*

*Islam Khalil a été inculpé des mêmes charges que trois autres personnes poursuivies dans le cadre de la même affaire. Cependant, alors que ces trois personnes ont été libérées en septembre 2018, Islam Khalil a été maintenu en détention arbitraire sur la base de charges infondées d'« appartenance à un groupe illégal » et de « diffusion de fausses nouvelles ». Islam Khalil ne cesse de clamer son innocence et Amnesty International est convaincue que cet homme fait l'objet d'une mesure de rétorsion liée à son militantisme politique supposé. Le 8 janvier, le tribunal pénal du Caire a de nouveau prolongé sa détention de 45 jours.*

*Selon les informations reçues par Amnesty International, Islam Khalil dort à même le sol dans une cellule exiguë qu'il partage avec 14 codétenus, et souffre de maux de dos et d'autres problèmes de santé. Il est privé des soins de santé et des médicaments dont il a besoin de toute urgence.*

***Je vous prie instamment de libérer immédiatement et sans condition Islam Khalil, qui est détenu arbitrairement, d'abandonner toutes les charges retenues contre lui et de veiller à ce que, dans l'attente de sa libération, cet homme soit protégé contre la torture et les autres mauvais traitements et bénéficie de conditions de détention conformes aux normes internationales, notamment en ce qui concerne l'accès à l'eau, à la nourriture, aux soins médicaux et aux médicaments. En outre, je vous appelle à diligenter une enquête indépendante, efficace et impartiale sur les actes de torture et autres mauvais traitements qu'Islam Khalil dit avoir subis et sur les circonstances de sa disparition forcée du 10 mars au 1<sup>er</sup> avril 2018, et à veiller à ce que tous les responsables présumés de ces agissements soient traduits en justice dans le cadre de procès équitables.***

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



*Je vous prie d'agréer, Monsieur le Procureur général, l'expression de ma respectueuse considération.*

## **COMPLEMENT D'INFORMATION**

Islam Khalil a été victime de disparition forcée à deux reprises. Le 10 mars 2018, sa famille a perdu contact avec lui pendant trois semaines, quand il était à Assouan. Elle s'est renseignée au poste de police d'Assouan pour savoir s'il était en garde à vue mais on lui a soutenu qu'il ne s'y trouvait pas. Le 15 mars 2018, elle a porté plainte auprès du procureur, mais elle n'a obtenu aucune réponse. Elle s'est aussi renseignée auprès des services du ministère public à Hurghada (sud-est du Caire) et à Assouan, qui ont affirmé ne pas le détenir. Le 2 avril 2018, elle a finalement appris qu'il se trouvait à la maison d'arrêt de Tora, par l'intermédiaire d'une personne qui l'avait vu lors d'une visite. D'après la famille, les services du procureur général de la sûreté de l'État ont interrogé Islam Khalil le 1<sup>er</sup> avril 2018 sans la présence d'un avocat.

Selon le frère d'Islam Khalil, la direction de la prison a empêché celui-ci de recevoir des livres et de la nourriture et l'a privé des visites de ses proches pendant un mois. Islam Khalil a été transféré dans une cellule infestée d'insectes et privé d'eau et de nourriture adéquate. Il a ensuite été placé dans une autre cellule, où ses codétenus l'ont forcé à prier et l'ont empêché de fumer et de lire certains livres.

Dans une lettre rédigée le 15 août 2018, il a écrit : « Nous sommes et resterons sur le chemin de l'amour, assoiffés de justice, de liberté et de paix. Vous, les oiseaux libres qui brûlez d'espoir, chantez en notre nom, et soyez le soleil qui nous protège. Parlez de nous et soyez notre voix, car notre voix a été délibérément réduite au silence par la force. »

Islam Khalil avait déjà été soumis à des actes de torture et à d'autres formes de mauvais traitements en détention, selon son propre témoignage et des informations reçues par l'intermédiaire de sa famille et de son avocat. Le 24 mai 2015, il a été enlevé à son domicile à Al Santa, dans le gouvernorat de Gharbia, en Égypte, par des membres de l'Agence de sécurité nationale. C'était la première fois qu'il était soumis à une disparition forcée, les autorités ayant refusé de reconnaître sa privation de liberté et de révéler ce qu'il était advenu de lui et où il se trouvait pendant 122 jours. D'après son témoignage, c'est au cours de cette période qu'il a été torturé par des membres de l'Agence de sécurité nationale, qui ont tenté de le contraindre à « avouer » des infractions qu'il dit ne pas avoir commises. Il a été libéré le 31 août 2016, soit 10 jours après que le ministère public a ordonné sa libération sous caution. Il a été inculpé d'appartenance aux Frères musulmans, un groupe interdit, d'incitation à la violence et d'attaque contre les forces de sécurité.

La détention arbitraire consiste à détenir des personnes sans raison légitime ou en dehors de toute procédure judiciaire. Les autorités égyptiennes ont lancé une nouvelle vague de répression encore plus intense contre leurs détracteurs en décembre 2017, à l'approche de l'élection présidentielle.

**LANGUE(S) À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS :** arabe ou anglais  
Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

**MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 15 MARS 2019.**  
Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

**PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER :** Islam Khalil (il)

**LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE :** <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde12/9703/2019/fr/>